

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 octobre 2013 à 20 h 30

L'an deux mil treize, le jeudi vingt quatre octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan, sous la présidence du Maire, M. François GIROTTO.

Présents : ABGRALL Maryse, ADAM Philippe, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, PRIGENT Jacqueline, LACHUER Stéphane, BODILIS Ronan, CLOAREC Mickael, LE SCANFF Jacques.

Absents :

Procurations LAMBEL Olivier donne procuration à GIROTTO François, KERDAVID Nathalie donne procuration à ABGRALL Maryse.

Afférents au conseil municipal : 12
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 10 votants et 2 procurations

Date de convocation : 17 octobre 2013

Secrétaire de séance : PRIGENT Jacqueline.

ORDRE DU JOUR

1) Désaffiliation ville de Concarneau du CDG29

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que, par courrier en date du 29 août 2013, le Maire de Concarneau a demandé le retrait de l'adhésion de sa commune au Centre de Gestion du Finistère (CDG 29) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Monsieur Le Maire explique que cette collectivité est actuellement affiliée volontairement au CDG29, ayant dépassé le seuil des 350 agents depuis 2006 et qu'elle a donc passé alors du statut d'affilié obligatoire (- de 350 agents) à celui d'affilié volontaire. Cependant, il existe des divergences juridiques entre la ville de Concarneau et le CDG29, puisque celui-ci pense que la désaffiliation ne serait possible qu'à partir du 1^{er} janvier 2018 (affiliation volontaire de 2006 à 2011, puis nouvelle période de 6 ans de 2012 à 2017), sans possibilité de désaffiliation annuelle.

Le juge des référés, saisi par le Centre de gestion a rejeté le recours intenté par celui-ci, mais cette décision n'est que provisoire et devra être confirmée ou infirmée par le jugement définitif « au fond », qui sera rendu par le Tribunal Administratif de Rennes. Monsieur Le Maire indique qu'en fait la désaffiliation de la ville de Concarneau du Centre de Gestion du Finistère posera pour cet établissement public local à caractère administratif un problème financier et un « manque à gagner » qui sera forcément répercuté sur les cotisations des autres collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal, compte tenu de l'impact qu'aura aujourd'hui la désaffiliation de la commune de Concarneau sur les finances du Centre de Gestion du Finistère, dont les recettes reposent sur la mutualisation et la solidarité entre les collectivités affiliées, décide de se prononcer :

7 voix et 2 procurations contre la désaffiliation de la commune de Concarneau du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Finistère au 1^{er} janvier 2014 .

3 abstentions.

2) Rapport annuel eau 2012

Les élus, à l'unanimité adoptent le rapport annuel eau 2012 établi par la lyonnaise des eaux.

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 24 octobre 2013 à 20 h 30

3) Réimplantation limite suivant plan de remembrement : cession terrain aux consorts Stéphane

Les élus décident à l'unanimité de vendre au prix de 0.42 € le m² les parcelles ZH308 d'une contenance de 58m² et ZH309 de 167m² aux Consorts Stéphane.

4) Motion pour l'avenir de la filière volaille

Le conseil Municipal de Plouégat-Moysan, à l'unanimité, adopte une motion de soutien aux personnes qui luttent pour la sauvegarde de l'industrie agroalimentaire bretonne, en particulier avicole et demande au gouvernement de prendre toutes les mesures pour sauver ces filières en situation de péril imminent.

5) Mise à disposition des agents du service travaux de Morlaix Communauté au profit des communes

Dans un souci de solidarité envers les communes les moins structurées de l'agglomération, Morlaix Communauté a décidé de mettre à disposition son service travaux. Cette mise à disposition a pour objet la réalisation de missions telles que des diagnostics techniques, classement de voirie, ou tout autre domaine de la compétence du service. Le coût de cette mise à disposition est de 30 € de l'heure ou 210 € la journée. Les élus approuvent à l'unanimité cette proposition et autorisent Monsieur le maire à signer la convention avec Morlaix Communauté.

6) Décisions modificatives au budget

Les élus, à l'unanimité, votent les décisions modificatives suivantes au budget :

Budget Commune section de fonctionnement :

COMPTES DEPENSES :

Chapitre 012 article 6455 (Assurance Groupama): +3000.00
Chapitre 012 article 6474 (CNAS) : +500.00
Chapitre 66 article 668 (Autres charges financières) : +500.00

COMPTES RECETTES :

Chapitre 74 article 74834 (Compensation) : +4000.00

Budget Commune section d'investissement :

COMPTES DEPENSES :

Chapitre 16 article 165 (Dépôts et cautionnements reçus): +400.00
Chapitre 20 article 2088 (Logiciels) : +1600.00
Chapitre 21 article 2181 (matériel divers) : +1000.00
Chapitre 21 article 2183 (matériel informatique) : +400.00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 24 octobre 2013 à 20 h 30

COMPTES DEPENSES :

Chapitre 23 article 2313 (Travaux bâtiments) : -3400.00

Budget ASPL :

COMPTES DEPENSES :

*Chapitre 012 article 6336 (Cotisations CDG) : +100.00
Chapitre 012 article 6411 (Personnel titulaire) : +100.00
Chapitre 012 article 6413 (Personnel non titulaire) : +200.00
Chapitre 012 article 6451 (Cotisations URSAFF) : +200.00
Chapitre 012 article 6453 (Cotisations retraite) : +200.00*

COMPTES RECETTES :

Chapitre 70 article 7067 (Services périscolaires) : +800.00

7) Questions diverses

Point sur les rythmes scolaires :

Projet d'organisation du temps scolaire pour l'école Lucien Prigent de Plouégat Moysan, établi en concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi Matin : 9h00 – 12h00

Mercredi matin : 9h15 – 12h15

Lundi, Jeudi après-midi : 13h30 – 16h30

Mardi, Vendredi après-midi : 13h30 – 15h00

La municipalité va se rapprocher des collectivités voisines pour rechercher ensemble, si possible, l'organisation la mieux adaptée pour répondre aux exigences de cette nouvelle réforme.

Les élus, à l'unanimité souhaitent vivement que cette réforme ne soit pas appliquée.

Repas du CCAS : le dimanche 17 novembre à la salle des fêtes.

Le Maire,
Plouégat-Moysan, le 24 octobre 2013.

François GIROTTO.

////////////////////////////////////